

M^r ELIE BESSE

NOTAIRE

ESPALION (AVEYRON)

Je soussigné Besse Elie, notaire à Espalion, déclare avoir reçu de M. Jean Joseph Lebrizal, domicilié à Sainte Geneviève, payant tant à sa libération qu'à la libération des légataires ci. après enoués, la somme de Cent quatre vingt deux francs douze francs soixante cinq Centimes, mandant des frais du greffe, enregistrement, timbre, emolument, honoraires et loyaux coûts du testament olographe de M^{lle} Pauline Lebrizal, déposé au rang de nos minutes suivant acte de dépôt en date du 17 juin 1878;

Lesdits frais Composés, Comme suit;

Frais Communs

1 ^o	payé au greffe et vacation pour retirer le testament.....	43.75
2 ^o	Legs de la fabrique.....	8. "
3 ^o	Legs de M. Lebrizal notaire.....	50. "
4 ^o	Legs de Sophie.....	8. "
5 ^o	Legs des enfants Bongrand.....	38. "
6 ^o	Legs aux enfants Voccasse.....	8. "
7 ^o	Legs de Pauline Galabert.....	24. "
8 ^o	Légataire universel.....	30. "
9 ^o	acte de dépôt.....	7. 50
10 ^o	Expedition (timbre).....	5. 40

Total: 192.65

Les frais Communs Consistent en:

1 ^o	les frais du greffe.....	43.75
2 ^o	l'acte de dépôt.....	7.50

Total..... 51.25

